



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipements : Marne

Question écrite n° 3621

Texte de la question

M Jean-Pierre Bouquet demande à M le ministre des transports et de la mer de bien vouloir lui préciser dans quels délais la SNCF envisage la suppression du passage à niveau no 40 (PK 43,68) sur le CD 9, à Oiry, et la construction d'un pont-route de franchissement de la ligne SNCF Paris - Strasbourg. Le conseil général de la Marne a, dans sa séance du 28 mai 1986, décidé, à la demande de la direction régionale de la SNCF, de retenir le principe de ce passage dénivelé. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer l'engagement de la SNCF dans cette opération motivée par la volonté de supprimer au plus vite un point noir responsable de plusieurs accidents mortels.

Texte de la réponse

Reponse. - La suppression du passage à niveau no 40 de Oiry de la ligne de Noisy-le-Sec à Strasbourg a été rendue nécessaire par l'importance de la circulation routière sur le chemin départemental no 8. La SNCF a depuis longtemps recherché la suppression de ce passage à niveau avec le département de la Marne. À terme des dispositions dont le principe a été arrêté d'un commun accord, la SNCF assurera la construction du pont-route et des travaux connexes, le département de la Marne prenant à sa charge la construction des rampes d'accès et de la chaussée. Compte tenu de l'état d'avancement des études la suppression du passage à niveau no 40 de Oiry sera effective en 1990.

Données clés

Auteur : [M. Bouquet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3621

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2803